

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 3 avril 2024**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 14
Membre ayant donné procuration : 1
Membres absents excusés : 5

L'an deux-mille-vingt-quatre le trois avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-quatre, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h06.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès, et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. JURCZAK Serge, Mme KOCEVAR Lucie (elle a suppléé M. CORAZZA Hervé), M. STEICHEN Christian et M. FOSSO Antoine (il a suppléé M. ANTOINE Marc)

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

Était absent (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LUCCHINI Marc a donné procuration à Mme VACCA Agnès

Publié(e) le - 8 AVR. 2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général



Laurent GADEYNE

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. HASSAN Fadi

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul et M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

N° 2024-08

Objet : Appel à cotisation 2024 des membres du SYDELON

Conformément aux statuts du SYDELON, les contributions des structures adhérentes concernant les frais d'administration générale de gestion, d'études et de développement sont calculées au prorata des populations de chaque membre.

Compte tenu de l'évolution des coûts de fonctionnement présenté lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, il convient de voter, pour 2024, une cotisation de 3,71 euros TTC. Pour mémoire, la cotisation 2023 s'élevait à 3,19 euros TTC.

De plus et en prévision de l'investissement nécessaire à la construction d'un Centre de transfert, il convient de provisionner, pour 2024, une cotisation de 2,26 euros TTC.

Commission consultée : commission finances.

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant de la cotisation des membres du SYDELON à 5,97 euros toutes taxes comprises par habitant pour l'année 2024.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter les structures adhérentes pour le versement de la cotisation.

La recette de **1 150 681,68** euros toutes taxes comprises sera inscrite au Budget Primitif 2024.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le - 8 AVR. 2024



Le Président,

Michel BAQUET